

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Jean-Marie PAUTRAT**

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Romain COLIN** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Etude de caractérisation des ressources souterraines et de définition de zones de sauvegarde – Masse d'eau souterraine « Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes-Vinon et Bois de Pelenq »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

L'EPAGE Verdon a été sollicité pour porter l'étude de la masse d'eaux souterraine stratégique FRDG139 des Plateaux calcaires du Plans de Canjuers, de Tavernes-Vinon et bois de Pelenq.

Ces études RES (Ressources Eaux Souterraines Stratégiques) dérivent de la disposition 5E-01 du SDAGE qui classe la masse d'eau comme ayant des enjeux forts pour l'alimentation future en eau potable. Une partie de cette masse d'eau a déjà fait l'objet d'études spécifiques. Il est demandé à l'EPAGE Verdon de porter l'étude sur le reste de la zone d'intérêt.

Les objectifs de l'étude seront de :

- Améliorer la compréhension du fonctionnement des eaux souterraines
- Mieux comprendre les usages de la ressource et évaluer les besoins futurs
- Délimiter des secteurs à retenir pour la préservation de la ressource en eau potable
- Proposer un plan d'actions de préservation de la ressource

L'EPAGE recouvre la très grande majorité du territoire de l'étude mais les eaux souterraines n'étant pas limitées par les délimitations administratives, une partie de la zone d'étude se trouve hors EPAGE. Des échanges sont en cours pour intégrer une participation financière des territoires hors EPAGE à l'autofinancement résiduel, via une participation des EPCI concernés.

Se déroulant sur trois années, l'étude comprend trois phases et intègre plusieurs campagnes d'investigations et d'instrumentations. Les points forts :

- Une synthèse des connaissances sur le souterrain pour créer une base de travail commune autour d'une même ressource,
- Un plan d'investigations et d'instrumentation large pour comprendre les mouvements des eaux, leurs origines, leur qualité et leur exploitabilité,
- Un inventaire des usages actuels et des mécanismes de transfert interbassin parfois mal connus,
- Une description du fonctionnement de la masse d'eau souterraine et une estimation de l'évolution de la ressource avec le changement climatique.

Coût total TTC : ..... 230 000 €

Agence de l'eau (70 %) ..... 161 000 €

Région Sud (10 %) ..... 23 000 €

Autofinancement (20 %) ..... 46 000 €

Dont SCP (10 %) ..... 23 000 €

DPVA, CCPV EPAGE (10 %) à raison d'1/3 chacun ..... 23 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

... / ...

75\_PL-004-250401072-20241205-DEL24\_12\_B9

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme

